Verband Schweizerischer Schützenveteranen
Association suisse des tireus vétérans
www.vssv-astv.ch

Dispositions d‘exécution (DE) concernant le Concours individuel des vétérans (CI) 300/50/25m

1. Bases

Ces dispositions d’exécution sont basées sur le règlement du concours individuel des vétérans (CI) 300/50/25m du 1er janvier 2021.

2. Droit de participation

2.1 Seuls les vétérans membres d’une Association cantonale ou régionale de l’ASTV peuvent prendre part à ce concours.

2.2 Chaque tireur est autorisé une seule fois la même année à tirer le CI par distance à 300m, 50m et 25m.

3. Durée

Le concours dure du 15 mars jusqu‘au 1er octobre. En cas d’événements spéciaux, la durée peut être adaptée par l’ASTV.

4. Matériel et documents de concours

4.1 L’ASTV met à disposition les feuilles de stand, formulaires de rapport et de décomptes ainsi que les cartes-couronnes.

4.2 Les Associations cantonales, régionales et sous-associations commandent le matériel dès le 15 janvier par le biais de la plateforme électronique.

5. Programmes de tir

Des coups d’essai sont permis avant le début du programme.

Distance	Armes de sport	Cible	Nombre de coups	Programme	Limite de temps
300m	Fusil, A/D/E	Cible A 10	10	coup par coup	aucune
50m	Pistolet, A/B/C/B-A	Cibles P 10 ou B 10	10	coup par coup	aucune
25m	Pistolet, D/E/D-A	TR – ISSF 5-10	2 séries à 5 coups	série	en 40 sec/chacune

6. Mise en oeuvre

Les Associations cantonales et régionales sont responsables de la mise eu œuvre.

7. Catégories, positions et distinctions (limites pour la médaille)

Distance	Cat.	Armes de sport	Position	CC ASTV à CHF 10.00		
				V	**SV**	**VH**
300m	A	Fusil standard Arme libre	V: à genou ou couché bras franc SV + VH: à genou, couché bras franc ou appuyé	89	88	86
	D	F ass 57/03 O	Couché sur bipied	84	83	81
	D	F ass 57/03 S	Couché sur bipied	86	85	83
	E	Mousqueton et fusil long	Couché bras franc ou appuyé	82	81	79
	E	F ass 90	Couché sur bipied	82	81	79
	E	F ass 57/02	Couché sur bipied	79	78	76
50m	A	Pistolet 50m (PL)	À une main, bras franc	88	87	85
	B	Pistolet à percussion annulaire (PPA)	À une main, bras franc	86	85	83
	B-A	Pistolet à percussion annulaire (PPA)	À une main sur appui. SV et VH aussi en position assise	90	89	87
	C	Pistolet d'ordonnance (PO)	À une main ou deux mains, bras franc	83	82	80
25m	D	Pistolet à percussion annulaire (PPA) et à percussion centrale (PPC)	À une main, bras franc	90	88	84
	D-A	Pistolet à percussion annulaire (PPA)	À une main sur appui. SV et VH aussi en position assise	92	91	89
	E	Pistolet d'ordonnance (PO)	À une ou deux mains, bras franc	86	84	80

8. Classement

Le total des 10 coups définit l'ordre du classement. En cas d'égalité de points, l'âge le plus élevé est déterminant.

9. Finance, coûts de participation

Les coûts de participation par concours (300m, P25 ou P50) se montent à CHF 11.00. L'organisateur peut demander un montant supplémentaire pour couvrir ses frais.

10. Décompte

Les responsables cantonaux envoient les feuilles de stand et les cartes-couronnes surnuméraires ainsi que le formulaire de décompte au plus tard le 15 octobre au Chef de tir de l'ASTV de la région. Un montant de CHF 11.00 sera débité pour des feuilles de stand manquantes. Pour les cartes-couronnes manquantes, le montant nominal sera débité.

11. Listes de classement

Les listes de classement seront publiées sur la page d'accueil de l'ASTV.

12. Dispositions finales

Ces dispositions d'exécution ont été approuvées le 07.12.2022 par le Comité central ASTV. Elles font partie intégrante du règlement du concours individuel (CI) et entrent en vigueur le 1er janvier 2023.

Wettswil/Siebnen en novembre 2022

Le Président de la CT ASTV: *Martin Landis*

L'actuaire de la CT ASTV : *Karl Schelbert*